



**CAPD du 24 avril 2012**

## **Déclaration du SE-Unsa 34**

Monsieur Le Directeur Académique  
Mesdames, Messieurs,

J'interviendrai sur deux points de l'ordre du jour de cette CAPD.

D'abord sur l'attribution des congés de formation au titre de l'année scolaire 2012-2013. Le SE-UNSA de l'Hérault conteste fermement et s'élève contre la réduction très conséquente du volume des congés formation. Jusqu'à la rentrée scolaire 2011, 18 congés de formation de 9 mois étaient attribués. Sous prétexte du plafond d'emploi, le département se voit doté de 120 mois, soit 13.3 possibilités. Cette diminution d'une dotation départementale, déjà largement insuffisante, remet en cause les possibilités d'évolution de carrière pour les collègues. Elle met aussi un frein aux espoirs de mobilité de certains collègues, mobilité pourtant vantée en son temps par le ministère. Il ne nous a pas échappé que tous les départements sont touchés par cette mesure de réduction, nouvelle illustration de la politique de casse de l'Education Nationale à laquelle il est plus que temps de mettre un terme ! Pour le SE-UNSA, cette décision est totalement incohérente avec une vraie politique de gestion des ressources humaines.

Concernant ensuite les commissions d'entretien qui se sont déroulées, le SE-UNSA en dénonce les modalités d'organisation, la précipitation qui est de règle, dans ce mois de mars déjà bien occupé par les opérations de mouvement des personnels. Une plus grande anticipation devrait être de mise. Par ailleurs, ces commissions d'entretien s'apparentent de plus en plus à des commissions de recrutement, en particulier sur certaines fonctions. Le développement de cette pratique provoque à juste titre l'incompréhension des collègues et favorise les suspicions de « décisions déjà prises ». Le SE-UNSA revendique toujours la plus grande clarté et l'égalité de tous dans les nominations, même sur des postes spécifiques.

Avant d'en terminer, le SE-UNSA a pris acte avec satisfaction de la révision du calendrier des procédures d'admission en 6<sup>ème</sup> qui confirme le bien fondé de ses demandes.

Merci pour votre attention.

Jean-Luc Vaïsse SE-UNSA 34